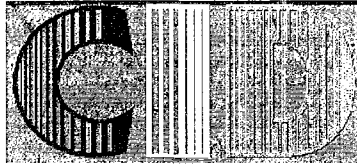


1998-501

COLLEGE INTERARMEES



DE DEFENSE

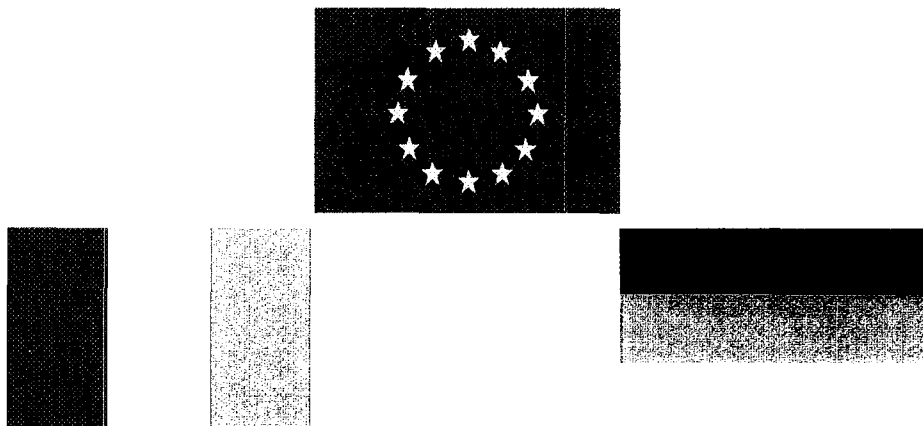
B 10

LCL (T) Thomas, B5
LCL (A) Maurin, B6
CF Julien de Zélicourt, B3
LCL (BE) De Vooght, B6
Maj i.G. (GE) Tölkes, B5

PARIS, le 22 avril 1998

Etude particulière à option

La France et l'Allemagne dans la construction d'une Europe de la Défense



Directeur d'étude : OTL i.G. (GE) Dr. Ratenhof, EMA / Division Emploi

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
1. LA COOPERATION FRANCO-ALLEMANDE, UN SUCCES MALGRE TOUTES LES DIVERGENCES	4
1.1 Les relations franco-allemandes avant 1989	
1.2 Les relations franco-allemandes après 1989	
2. QUELLE DEFENSE POUR L'EUROPE ?	8
2.1 Le cadre international	
2.2 Les options possibles pour la défense de l'Europe	
2.2.1 Modèle 1 : Un outil européen dépendant de l'OTAN	
2.2.2 Modèle 2 : L'UEO, un outil séparable mais non séparé	
2.2.3 Modèle 3 : L'UEO, bras armé de l'UE	
3. LE ROLE DU COUPLE FRANCO-ALLEMAND	11
3.1 Modèle 1 : La lutte contre l'essoufflement	
3.2 Modèle 2 : La concrétisation des initiatives	
3.3 Modèle 3 : Le partage des savoir-faire	
CONCLUSION	19
BIBLIOGRAPHIE	21

Introduction

L'aube du troisième millénaire va voir se concrétiser de grandes évolutions pour l'Europe. Au niveau des institutions, l'arrivée de la monnaie unique est une des plus importantes et des plus spectaculaires, notamment du point de vue économique. Toutefois, si le défi de l'union monétaire est en passe d'être relevé, le chemin vers l'unité politique de l'Europe semble encore bien long. Dans ce domaine, les déclarations d'intention sont nombreuses, mais les actes sont beaucoup plus rares. Cela s'applique en particulier à la politique de défense européenne.

Dans ce cadre, le 50ème anniversaire de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ainsi que l'élargissement de ces institutions, suscitent bien des débats, qui tous font apparaître la nécessité de définir ce que sera dans l'avenir la politique de sécurité et de défense de l'Europe. Beaucoup ont conscience que la situation économique actuelle doit s'accompagner et être complétée par une dynamique politique qui devrait se caractériser également dans le domaine de la défense. De fait, les récents événements en ex-Yougoslavie ont fait ressortir les lacunes de l'Europe et ont souligné la nécessité d'une réflexion de fond, conduisant à la définition, puis à l'adoption d'un outil de défense et de sécurité adapté à la nouvelle situation stratégique.

Toute réflexion dans ce domaine doit s'appuyer d'une part sur le chemin déjà parcouru et d'autre part sur les contraintes historiques, culturelles et politiques, qui peuvent en fixer les limites. Depuis le début des années 90, les Européens ont élaboré les bases d'une "Identité Européenne de Sécurité et de Défense" (IESD) et d'une "Politique Etrangère et de Sécurité Commune" (PESC). Le but de l'IESD est l'établissement d'une politique de défense et de sécurité européenne commune qui soit compatible avec la politique de l'Alliance atlantique, pouvant conduire à une véritable défense européenne.

Dans le cadre de cette IESD et au vu des intérêts communs, on peut imaginer trois grands modèles possibles qui pourraient s'échelonner dans le temps et nous conduire de la situation actuelle, manifestement insuffisante, à une défense européenne commune et forte.

- Le premier d'entre ces modèles envisage le développement de l'IESD au sein de l'OTAN,
- le deuxième se fonde sur une organisation européenne plus autonome, tout en ayant conscience que les moyens stratégiques étant détenus par les Américains au sein de l'OTAN, une IESD totalement indépendante ne pourra s'y développer,
- le troisième enfin repose sur un équilibre entre l'Europe et les Etats-Unis. Il envisage un développement de l'IESD au sein de l'UEO tout en n'écartant pas, le cas échéant, la possibilité de faire appel à l'OTAN, dont on doit se rappeler que les Européens restent membres à part entière.

Chacun de ces modèles n'est viable que s'il y a consensus politique entre les pays européens et, en particulier, entre l'Allemagne et la France.

Si entre ces deux pays, il existe des différences d'appréciation des intérêts stratégiques, les conceptions communes l'emportent. C'est sur la base de ces

dernières, que la France et l'Allemagne doivent être les éléments moteur de l'Union européenne (UE). Leur influence doit s'étendre également au domaine de la défense. C'est à ce titre qu'est étudié le rôle du couple franco-allemand dans chacun des modèles envisagés.

Les relations militaires entre la France et l'Allemagne se sont développées depuis plusieurs années. De nombreuses institutions et organismes bi- ou multinationaux ont pu être créés. Le premier chapitre vise particulièrement à présenter ces instances de coopération qui pourraient servir de base au développement d'une Europe de la défense.

1. La coopération franco-allemande, un succès malgré toutes les divergences

Après s'être violemment affrontées à trois reprises en moins d'un siècle, la France et l'Allemagne entreprirent, quelques années après la fin de la Seconde Guerre mondiale, de se rapprocher. Cette démarche n'a, depuis lors, pas cessé de se poursuivre tout en restant étroitement liée aux exigences des politiques intérieures respectives ainsi qu'à l'évolution du contexte international. Le processus engagé n'a pas toujours obéi à la même logique et aux mêmes aspirations, notamment après le bouleversement géostratégique de 1989, et les résultats obtenus sont autant le fruit d'objectifs communément partagés que d'intérêts plus individuels.

Quoiqu'il en soit, la convergence d'appréciation en matière de sécurité et de défense entre la France et l'Allemagne est le résultat d'une succession de petits pas, de grandes avancées mais aussi de périodes de stagnation, voire d'impasses, qui témoignent de l'existence de réelles et sempiternelles divergences d'appréciation entre les deux partenaires.

1.1 Les relations franco-allemandes avant 1989

Dès 1948 de part et d'autre du Rhin, l'idée d'un rapprochement franco-allemand a germé, puis mûri (sous l'influence de différents facteurs) de telle sorte que l'existence d'objectifs et d'intérêts communs s'est finalement imposée comme une réalité.

Le souhait de sceller définitivement et officiellement la réconciliation entre les deux pays était au premier rang de ceux-ci. La pérennisation d'une relation vainqueur-vaincu entre les deux pays voisins n'ayant très rapidement plus fait l'unanimité, il fallait y mettre un terme qui puisse ouvrir la voie à la réhabilitation de l'Allemagne dans le concert international.

C'est en second lieu l'émergence de la menace soviétique puis la guerre froide qui ont naturellement lié les deux nouveaux partenaires.

Allemands et Français ont en effet partagé, dans un premier temps, la même inquiétude devant l'évolution de la doctrine nucléaire américaine. Cette dernière, défendue par Mac Namara, abandonnait le principe de "représailles massives" au profit de celui de "riposte graduée" induisant ainsi, non seulement une certaine forme de désengagement des Américains en Europe, mais aussi le risque de voir l'Ouest du continent se transformer en vaste champ de bataille nucléaire tactique.

Cette analyse commune a abouti de part et d'autre à reconnaître le principe de la "défense de l'avant" selon lequel des forces françaises interviendraient au côté des forces allemandes, puis par la suite à mettre en évidence une "communauté de destin" ainsi que des "intérêts communs de sécurité".

Enfin la coopération économique était aussi au centre des préoccupations communes, la France et l'Allemagne pouvant initialement s'appuyer sur des complémentarités réciproques, bien que très rapidement l'Allemagne ait fait figure de référence dans ce domaine. Cet aspect a sans nul doute été un élément

fondamental qui a prévalu tant au maintien des relations franco-allemandes qu'à la construction européenne.

Tels sont les facteurs fondamentaux qui ont motivé la dynamique commune. Elle a abouti en 1963 à la signature du traité de l'Elysée entre le Général de Gaulle et le Chancelier Adenauer, à la relance en 1982 sur les dispositions militaires du traité (Mitterrand/Schmidt), à la manœuvre "Moineau hardi" (FAR/Bundeswehr), au développement d'un système de liaison et d'échange approfondi, à la création de la Brigade Franco-Allemande (BFA) en 1987 puis en 1988 à la signature du protocole additionnel au traité de l'Elysée portant création du Conseil franco-allemand de défense, véritable enceinte commune de réflexion, de coopération et de concertation stratégique, destiné à traiter les questions relevant de la défense et de la sécurité des deux États.

Si l'on excepte le volet économique de la construction européenne qui a servi de cadre général au rapprochement franco-allemand, il aura finalement fallu attendre la fin des années 80 pour que se manifeste pour la première fois depuis 1963, une volonté commune de travailler de façon efficace et concrète sur le volet de la coopération militaire tel qu'il avait été ébauché dans le traité de l'Elysée.

Cette situation paradoxale s'explique par le fait que si les deux partenaires s'étaient retrouvés sur des objectifs communs, ils poursuivaient aussi des intérêts propres et donc divergents.

La France pour sa part en se tenant strictement à son indépendance notamment vis à vis des deux "blocs", cherchait à jouer un rôle dominant dans la construction européenne et à garder la maîtrise des relations avec les Soviétiques. Par ailleurs, tout en gardant une influence voire un contrôle sur l'Allemagne, il s'agissait au nom de l'identité européenne de desserrer les liens privilégiés traditionnels entre Bonn et Washington.

Pour ce faire, la France souhaitait aboutir à une réforme de l'OTAN permettant une meilleure prise en compte des projets européens de même qu'elle proposait la création au sein de l'UEO d'une armée européenne, tout en restant dans les deux cas en position de "leader".

L'Allemagne quant à elle était à la recherche d'une reconnaissance internationale l'autorisant à traiter d'égal à égal avec la France, ce que lui permit son intégration dans l'OTAN. Elle avait aussi pour objectif de maintenir la France le plus proche possible de l'organisation intégrée et d'aboutir à ce qu'elle s'investisse davantage (première armée) à ses côtés dans la défense de l'avant. Enfin elle souhaitait, et ce fut l'objet d'une profonde divergence, connaître précisément les intentions françaises quant à l'emploi des armes nucléaires.

C'est dans ce contexte qu'intervint la chute du mur de Berlin puis l'effondrement des régimes communistes en Europe de l'Est.

1.2 Les relations franco-allemandes après 1989

Le changement radical du contexte géostratégique Est-Ouest (disparition de l'ennemi commun, diminution de la présence massive des Etats-Unis en Europe), initié par la chute du mur de Berlin en 1989, ouvrait la voie à une modification de la politique étrangère des deux pays.

La France qui ne s'était pas préparée à cette éventualité, a cherché dans un premier temps à freiner la réunification de l'Allemagne. Se rendant compte que le processus était inéluctable, les Etats-Unis l'ayant vigoureusement soutenu, elle du se rendre à l'évidence et constater qu'elle perdait *de facto* son rôle de leader du couple franco-allemand et que la détention de l'arme nucléaire ne lui procurait plus d'avantage particulier. Cette analyse, ajoutée à la crainte de la résurgence d'un fort sentiment national en Allemagne et d'un éventuel ancrage en Europe de l'Est au détriment de l'Union européenne, justifiait le maintien, par le biais de la construction européenne, d'une étroite relation avec Bonn.

Pour sa part, l'Allemagne avait parfaitement pris conscience des nouvelles perspectives que lui donnait la réunification obtenue sans qu'elle ait eu à faire la moindre concession de souveraineté. Elle revendique désormais à son tour le fait de jouer un rôle majeur en Europe.

Dans ces conditions, il n'est guère étonnant qu'hormis la nécessité de réfléchir de manière générale à une politique européenne de sécurité et de défense, il semble qu'encore plus que par le passé, les positions des deux pays, de par leur histoire et leur culture et leurs institutions respectives, s'éloignaient. Cela s'observait notamment à propos de l'Union européenne et des institutions impliquées dans la défense de l'Europe.

A propos de l'Union européenne, les avis divergeaient tant sur sa forme politique future que sur son élargissement et le fonctionnement de ses institutions.

L'Allemagne défendait l'idée d'une Europe très intégrée, d'essence quasi-fédérale, au sein de laquelle les organismes fonctionneraient suivant le principe de la majorité qualifiée. Par ailleurs elle prônait un élargissement rapide à certains pays de l'Europe centrale et du nord.

La France de son côté voulait aboutir à une "Europe des nations" moins intégrée et d'inspiration plus confédérale, au sein de laquelle elle aurait gardé son autonomie. Plus proche des pays de l'Europe du Sud, elle était néanmoins défavorable à un élargissement trop rapide.

En ce qui concerne la défense de l'Europe, les positions étaient aussi différentes. Bonn envisageait l'UEO comme le pilier européen de l'OTAN et espérait que la France allait en définitive rejoindre l'organisation intégrée. Paris estimait au contraire que l'UEO avait vocation à devenir le bras armé de l'Union européenne, à terme séparé de l'OTAN.

Pour autant on ne peut passer sous silence les efforts réalisés de part et d'autre pour aboutir à des compromis ou adopter des positions plus conformes aux nécessités.

La création du Corps européen (1992) - première grande unité multinationale et véritable atout opérationnel - donnait la possibilité aux deux pays de s'engager au premier rang dans les opérations de l'Alliance et de l'UEO et permettait d'intensifier la coopération militaire européenne dans tous les domaines. De plus, le compromis obtenu, par la juxtaposition des positions française et allemande, permit la conclusion du traité de Maastricht en décembre 1991 et plus particulièrement de celui d'Amsterdam en juin 1997, qui ouvraient la voie à l'établissement d'une PESC.

En effet, ce dernier marque un réel consensus entre les pays européens au sujet de la définition progressive d'une politique de défense commune.

Par ailleurs, il devenait nécessaire de redéfinir des bases de coopération commune. Ce fut chose faite en décembre 1996 lors de l'adoption à Nuremberg du "Concept commun franco-allemand en matière de sécurité et de défense". Ce concept repose sur la définition d'objectifs communs, une analyse commune de l'environnement et une approche commune pour la stratégie et les missions des forces armées.

La France et l'Allemagne se sont également efforcés de contribuer à la rénovation interne (GFIM, IESD) et externe de l'Alliance qui demeure à leurs yeux une garantie indispensable pour la stabilité et la sécurité européenne ainsi qu'au renforcement des liens OTAN/UEO et UEO/UE. Ces points de vue ont été réaffirmés lors de la session du Conseil des ministres de la Défense de l'Atlantique Nord qui s'est tenu à Bruxelles le 2 décembre 1997 ainsi que dans la déclaration d'Erfurt à l'issue du conseil des ministres de l'UEO du 18 novembre 1997.

Enfin, dans le domaine de la coopération en matière d'armement, le couple franco-allemand a donné naissance à l'Organisme Conjoint de Coopération en matière d'Armement (OCCAR), formalisé en 1995 lors du sommet de Baden-Baden.

Par ailleurs, on assiste sur la scène européenne au rapprochement de différents pays qui se traduit par la création de forces multinationales et par le développement de programmes communs d'armement. Les résultats obtenus dans le domaine militaire seront bientôt équivalents, voire supérieurs, à ceux obtenus au sein du couple franco-allemand. Le rapprochement franco-britannique en matière de coopération aérienne et navale est à ce titre édifiant.

Toutefois, avec la directive sur le système d'échange et de liaison signée par les deux CEMA en février 1998, la France et l'Allemagne ont finalement élargi la base pour un approfondissement des connaissances mutuelles sur le fonctionnement de leurs systèmes militaires, particulièrement sous l'aspect opérationnel.

Pour conclure, malgré toutes les divergences à propos des visions française et allemande particulièrement sur le rôle de l'OTAN en Europe, la France et l'Allemagne ont continué - même dans la nouvelle situation difficile en Europe après la chute du mur - à intensifier leurs relations en développant un système de coopération étroite qui pourrait faciliter la réalisation d'une Europe de la défense.

2. Quelle défense pour l'Europe ?

Evoquée pour la première fois lors du sommet de l'OTAN à Londres en 1990, l'identité européenne de sécurité et de défense a pour objectif de favoriser l'unité de l'Europe et de parvenir à une véritable intégration. Outre la nécessité de parler d'une même voix, il s'agit à terme de construire une défense européenne commune. Dans le cadre de cette initiative, on assiste tout à la fois à la naissance de nombreuses idées novatrices et à la pérennisation des structures existantes.

Les discussions traitent d'un ensemble d'organisations et d'organes qui agissent dans un cadre européen ou plus vaste. En se recouvrant et parfois même en se recoupant, tous ces organismes s'investissent dans les problèmes de sécurité et de stabilité en Europe. Tout en étant complémentaires et d'une certaine façon hiérarchisées, chacune d'elles semble avoir un rôle particulier.

Avant d'envisager les options possibles pour la défense de l'Europe proprement dite, il convient de bien mesurer la complexité et l'imbrication de ces différentes structures.

2.1 Le cadre international

La plus vaste de ces organisations est l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) qui a succédé en 1994 à la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE). En multipliant les forums, en édictant des règles de bonne conduite et en participant activement à la prévention des conflits, elle contribue à la stabilisation du continent européen.

En Europe occidentale, l'OTAN constitue une alliance sans précédent qui a pleinement répondu aux aspirations les plus ambitieuses de ses fondateurs. Aujourd'hui, bien que les bouleversements géopolitiques intervenus sur le continent européen nécessitent encore la redéfinition de son rôle et de sa stratégie, aucun projet pour la sécurité européenne ne semble pouvoir se faire sans elle ni contre elle. En effet, l'Alliance atlantique représente pour l'Europe l'ultime recours en cas de résurgence d'une menace majeure.

Au niveau européen, l'UEO a été réactivée en 1984 lors de la déclaration de Rome et son rôle opérationnel s'est vu renforcé au sommet de Maastricht. La déclaration de Petersberg (1992) a déterminé les missions qui relèvent de cette organisation en insistant sur les missions de renforcement et de maintien de la paix ainsi que sur les missions humanitaires. L'UEO dispose en propre de structures permanentes, parfois embryonnaires ou hybrides (cellule de planification, centre de situation, section renseignement, centre satellitaire), qui constituent néanmoins une base de départ.

Dans le cadre des deux alliances se développe depuis le début des années 90 un réseau de forces multinationales qui participent à la défense d'intérêts communs ou à la stabilité géographique de zones particulières.

A ce jour, six forces ont été déclarées "Forces Relevant de l'UEO" (FRUEO) : la Division multinationale centre (MND (C)) qui regroupe des unités allemandes, belges, britanniques et néerlandaises ; la Force amphibie anglo-néerlandaise (UK/NL AF) ; le Corps européen, constitué d'unités allemandes, belges, espagnoles, françaises et luxembourgeoises ; l'EUROFOR et l'EUROMARFOR, respectivement

force opérationnelle rapide et force maritime européenne, auxquelles participent l'Espagne, la France, l'Italie et le Portugal ; la force amphibie hispano-italienne, actuellement en phase de montée en puissance. A ces six forces, il faut ajouter l'état-major du Corps germano-néerlandais.

Si à première vue, le volume (150.000 hommes), les moyens et les capacités des FRUEO peuvent paraître suffisants pour honorer l'ensemble du spectre des missions définies par la déclaration de Petersberg, il ne faut cependant pas ignorer ni masquer les problèmes majeurs qui subsistent dans les domaines essentiels que sont les moyens de commandement, de renseignement et de projection (opératives et stratégiques).

2.2 Les options possibles pour la défense de l'Europe

La prise en compte des intérêts des Européens et l'existence présumée d'une volonté politique (voir le processus de réformes des alliances et les structures de coopération déjà développées), permettent d'envisager trois modèles de défense européenne qui présentent un degré d'autonomie croissante sans toutefois rompre avec l'OTAN.

2.2.1 Modèle 1 : Un outil européen dépendant de l'OTAN

Le premier modèle envisageable marque peu d'évolution par rapport à la situation actuelle. Il se situe dans le cadre de l'OTAN après l'élargissement et le renouvellement de ses structures prévu pour 2003. L'Alliance atlantique conserve son rôle dominant sur le continent européen et assure la sécurité de l'Europe.

Dans ce cadre, l'OTAN demeure la seule organisation apte à remplir l'ensemble du spectre des missions relevant ou non de l'article 5 du traité de Washington. L'UEO constitue alors le pilier européen au sein de l'OTAN, dont elle reste dépendante (même pour les opérations définies par la déclaration de Petersberg) dans le sens où elle ne dispose pas en propre des capacités lui permettant de s'affranchir des moyens, des capacités ou de la structure militaire intégrée.

A l'heure actuelle, les moyens dont l'UEO peut disposer elle-même limitent le format des forces terrestres susceptibles d'intervenir à un volume équivalent à celui d'une division renforcée (25.000 hommes) sous le commandement d'un Poste de Commandement Interarmées de Théâtre (PCIAT) mis sur pied à partir des éléments d'un état-major type corps d'armée.

2.2.2 Modèle 2 : L'UEO, un outil séparable mais non séparé

La deuxième hypothèse envisageable vise à l'instauration de deux organisations différentes, l'UEO constituant alors un pilier européen fort au sein de l'OTAN.

Ce modèle marque une étape importante par rapport à la situation actuelle sans toutefois remettre entièrement la défense de l'Europe dans les seules mains de l'UEO. En effet, il ne s'agit pas de scinder de manière formelle et absolue les missions relevant de l'article 5 (en les confiant systématiquement à l'OTAN) et les autres (confiées uniquement de l'UEO), mais plutôt de donner à l'UEO des moyens suffisants pour lui permettre d'agir dans le cadre des missions où les Américains ne

souhaitent pas intervenir ou celles où il n'y a pas engagement automatique des forces américaines. Ce pourrait être le cas des missions qui ne relèvent pas de l'article 5 ou d'un conflit ou d'une crise où les intérêts des Etats-Unis ne sont pas en jeu.

Dans ce cadre les missions confiées à l'UEO, dotée de capacités autonomes adaptées, recouvrent l'ensemble des missions définies par la déclaration de Petersberg. De même, l'UEO rassemble les capacités nécessaires pour mener les missions hors article 5 sans avoir à faire appel aux moyens de l'OTAN. Toutefois, l'Europe demeure dépendante de l'OTAN dans le cadre des missions relevant de l'article 5.

Cette situation (UEO forte) est liée d'une part à l'accord des Etats-Unis et d'autre part à la volonté politique des pays européens. De plus, il appartient à l'UEO de développer un certain nombre de capacités, ce qui ne va pas sans poser des problèmes d'ordre budgétaire.

Ce modèle peut être considéré comme une phase transitoire, et semble être la situation à laquelle la France et l'Allemagne veulent aboutir à moyen terme.

2.2.3 Modèle 3 : L'UEO, bras armé de l'UE

Le troisième modèle marque l'étape ultime dans la construction d'une défense européenne autonome. Il se traduit par une intégration totale de l'UEO dans l'Union européenne, l'UEO constituant alors le bras armé de l'Union.

Dans ce cadre, l'Europe est en mesure d'assurer seule la défense de son territoire et de ses intérêts sans avoir à faire appel au moyens de l'OTAN ou aux moyens américains. Elle doit donc être capable de remplir l'ensemble des missions relevant ou non de l'article 5 du traité de Washington.

Avec ce modèle, on sort très nettement du cadre des missions définies par l'accord de Petersberg en y incluant les missions relevant de l'article 5 dans le cas où les intérêts américains ne seraient pas menacés ou dans le cas où ceux-ci ne souhaiteraient pas intervenir directement.

Toutefois, l'Europe demeure dépendante de l'OTAN en cas d'apparition ou de résurgence d'une menace majeure, ne serait-ce que pour assurer la coordination des actions entre l'UEO et les pays de l'OTAN n'appartenant pas à l'Union. Il s'agit donc de maintenir un lien transatlantique fort, fondé sur la confiance, la complémentarité des actions et des capacités et d'éviter absolument l'instauration d'un climat de suspicion qui pourrait résulter d'un esprit de concurrence.

Cette situation constitue actuellement l'objectif affiché et recherché par la France et l'Allemagne à long terme.

Pour conclure, il convient de souligner que les deux premiers modèles qui viennent d'être présentés ne constituent pas nécessairement des versions définitives et abouties de la défense européenne. Ils sont plutôt à considérer comme des phases intermédiaires, des étapes, à partir desquelles et en fonction du degré de volonté politique on pourra évoluer vers le modèle suivant, caractérisé par une intégration et une autonomie supérieure, sans jamais remettre en cause le lien transatlantique qui demeure en dernière analyse la seule garantie et l'ultime recours des Européens.

Après avoir passé en revue les différentes options qui peuvent être retenues pour la défense de l'Europe et envisagé le cadre international dans lequel ces options prennent place, il s'agit maintenant de définir concrètement le rôle que la France et l'Allemagne pourraient jouer pour assurer la faisabilité et l'efficacité de ces différents modèles.

3. Le rôle du couple franco-allemand

3.1 Modèle 1 : La lutte contre l'essoufflement

Le contexte général dans lequel s'inscrit le modèle 1 est celui que nous connaissons actuellement.

Il se caractérise, au niveau mondial, par une prédominance américaine et à l'échelle régionale, par une lente émergence de l'Europe. En effet, les Etats de l'Union européenne ne sont pas encore parvenus à une convergence politique notamment dans les domaines de la politique étrangère et de la défense. Seule la coopération économique, répondant à d'impérieuses nécessités, est la locomotive de l'Europe.

Ce modèle suppose le maintien de liens étroits avec l'Alliance atlantique. Son fonctionnement ne justifie pas le recours à de véritables bouleversements pour les quelques années à venir. Cependant, il est de la responsabilité des différents membres de l'UEO de lui redonner de la vigueur. Dans cette perspective, le couple franco-allemand peut jouer un rôle moteur en proposant d'améliorer les structures existantes et en prenant des initiatives concrètes.

Le processus qui pourrait mener à un tel résultat comporte deux volets. Le premier nécessite la définition d'objectifs communs dans les domaines politique, militaire et de l'industrie de l'armement. Le second se traduira par le développement, voire l'acquisition, de capacités communes nouvelles.

La convergence politico-militaire : un préalable

A défaut de parvenir à une entente de l'ensemble des partenaires européens, un objectif moins ambitieux, limité à quelques-uns, pourrait être recherché. Cela permettrait de parvenir plus rapidement à l'identification de bases communes au niveau politico-militaire. Pour ce faire, ce groupe restreint devrait bénéficier de l'appui d'un organisme type "Conseil de défense franco-allemand" qui aurait pour mission d'entretenir une analyse stratégique commune à partir de renseignements fournis *ab initio* par des sources nationales puis par une agence européenne. L'intérêt serait, en cas d'intervention, de disposer au sein de l'UEO d'un noyau consensuel solide et déterminé.

La France et l'Allemagne doivent donner le signal en définissant aussi précisément que possible les missions respectives qu'elles envisagent de conduire dans le cadre de leurs politiques étrangères. A partir de cette base, elles pourraient identifier clairement les tâches à accomplir en commun et spécifier les missions qu'elles souhaitent se répartir. Pour ce faire, il apparaît nécessaire de donner un caractère permanent au Conseil de défense et de sécurité franco-allemand afin d'en exploiter davantage les potentialités. La dynamique ainsi relancée et la vision commune au sein de ce conseil sur les questions stratégiques devraient favoriser la prise de décision rapide en cas d'intervention sous l'égide de l'UEO.

L'acquisition de capacités communes : un impératif

La convergence de vue politico-militaire, ayant permis de cerner un champ stratégique commun, devra nécessairement s'appuyer sur des supports capacitaires communs, essentiellement en matière de structures, de doctrine et de matériels.

Les structures

Le fonctionnement "intermittent" des structures déjà existantes ne dynamise pas le modèle. Il faut leur conférer un statut permanent.

Au niveau stratégique, dans la structure actuelle de l'UEO, la permanence d'un état-major dimensionné pour planifier et mener toutes les petites opérations, c'est-à-dire hors article 5, fait défaut. Dans un premier temps le couple franco-allemand pourrait en constituer l'embryon à partir des éléments de ses commandements nationaux, éventuellement renforcés par des moyens d'autres pays européens, pour éviter de faire appel en permanence aux capacités de l'OTAN.

Au niveau opératif, les pays de l'UEO peuvent soit faire appel aux moyens de l'OTAN dans le cadre du concept Groupement de Forces Interarmées Multinationales (GFIM), soit s'appuyer sur une nation pilote chargée de la constitution d'un PCIAT. Certains pays ont déjà envisagé cette capacité. C'est le cas de la France qui devrait en coopération avec l'Allemagne mettre en application ce concept.

Enfin, au niveau tactique, il est souhaitable d'étendre à l'ensemble des forces relevant de l'UEO le principe des états-majors multinationaux tel qu'il se pratique déjà au sein du Corps européen pour les exercices et les entraînements. Une coopération approfondie, à l'image de celle qui prévaut au sein de la BFA, permettra, tout en maintenant les capacités techniques, d'accroître les échanges et le travail en commun pour une plus grande efficacité.

La doctrine

Que ce soit pour les concepts d'emploi, les procédures, la formation, l'entraînement et l'évaluation, la référence à une doctrine est une démarche indispensable.

Nonobstant le fait qu'il existe des doctrines nationales (formalisées ou non), il n'existe pas de doctrine commune européenne. A l'instar de ce qui existe dans certains pays anglo-saxons, il convient de créer un organisme chargé de développer et de faire évoluer une doctrine commune pour l'emploi et la mise en condition des FRUEO. Le couple franco-allemand pourrait dans un premier temps en constituer le laboratoire grâce à l'expérience acquise au sein de la Brigade franco-allemande puis dans le cadre du Corps européen et aux travaux menés dans le groupe de travail "Coopération militaire" du Conseil franco-allemand. Cette démarche, tout en facilitant la coopération, permettrait une intégration plus poussée.

Le matériel

L'application d'une doctrine commune devrait inciter les partenaires à développer des programmes d'armement pour lesquels les spécifications nationales seraient réduites aux seules contraintes de souveraineté (guerre électronique ...).

Une réflexion à ce sujet a déjà cours au sein du groupe de travail "Coopération-armement" du Conseil franco-allemand.

Une telle approche garantirait le succès et la rapidité de fabrication des matériels. Par ailleurs, il est nécessaire que les programmes d'armement strictement nationaux soient développés en s'attachant à respecter des critères d'interopérabilité. Ce qui se fait actuellement essentiellement dans les domaines du C3I et de la logistique, devrait être étendu aux autres domaines.

Dans le domaine de l'industrie de l'armement, l'OCCAR représente une remarquable opportunité de coopération. Cependant, faute de personnalité juridique, il n'est pas efficace. Le couple franco-allemand doit prendre l'initiative afin que cette lacune soit rapidement comblée.

En conclusion, dans un contexte où il n'existe pas de motivations puissantes ni d'objectifs fédérateurs de la construction d'une Europe de la défense, le modèle étudié ne peut faire l'objet de réelles mutations. Par contre, quelques initiatives, à la portée du couple franco-allemand, pourraient améliorer le fonctionnement du modèle.

Il ne faut cependant pas se cacher qu'au niveau européen, si l'UEO par manque de volonté politique se limite à des opérations de trop bas niveau ou n'est pas capable de mener à bien les missions qui lui sont confiées, elle pourrait à court terme se diluer, voire disparaître au profit de l'OTAN.

Etant donné qu'il n'y a pas de véritables enjeux réunissant les partenaires, le couple franco-allemand, par les propositions et les initiatives qu'il prendra en s'appuyant sur ses instances communes de coopération, doit poursuivre sa lutte contre l'essoufflement qui le guette en attendant que l'UEO n'acquiert à moyen terme une plus grande autonomie.

3.2 Modèle 2 : La concrétisation des initiatives

Le deuxième modèle marque une transition vers une forme plus achevée d'un modèle de défense européenne autonome au sein de l'OTAN. Il repose principalement sur la volonté politique des dirigeants européens ainsi que sur un dialogue constructif avec les Etats-Unis. En effet, dans le contexte économique actuel, ces derniers ne disposent pas des moyens suffisants pour maintenir indéfiniment une position prédominante au niveau mondial et pourraient être amenés à encourager des initiatives régionales en matière de sécurité, dont ils garderaient cependant le contrôle.

Au niveau européen, la mise en oeuvre de ce modèle suppose toutefois la définition précise et la mise en oeuvre concrète d'une PESG, condition nécessaire d'une UEO forte et apte à la prise de décision. Il semble donc primordial de développer un noyau dur constitué par les pays mettant en convergence leurs politiques étrangères et de sécurité. A terme, ce noyau initial serait le point de départ d'une véritable PESG.

Dans ce contexte, le rôle du couple franco-allemand se trouve renforcé par rapport au modèle précédent et se traduit par une convergence plus importante de leurs politiques extérieures. Toutefois, une alliance franco-allemande étant inconcevable en dehors des organisations déjà existantes, ce noyau doit viser à un renforcement de l'UEO, en tant qu'instrument de l'UE.

De même, la montée en puissance de l'UEO exige un renforcement des capacités communes, acquises dans le cadre du modèle précédent.

L'aspect politico-militaire : l'adoption d'une position commune

Si la mise en oeuvre du premier modèle ne requérait que des objectifs communs limités en nombre, la viabilité du second modèle impose que le couple franco-allemand s'implique d'une manière visible dans toutes les questions touchant à la sécurité européenne. L'adoption d'une attitude volontariste et commune, telle qu'elle figure dans le Concept commun franco-allemand en matière de sécurité et de défense, devrait avoir un effet catalyseur et conduire un nombre grandissant de pays européens à s'impliquer dans une politique étrangère et de sécurité commune, permettant ainsi aux Européens d'envisager de prendre des responsabilités plus importantes dans la défense et la sécurité de l'Europe.

Cette action volontariste pourra et devra également se concrétiser par un accroissement du volume des capacités de l'UEO, consécutif et proportionnel à l'élargissement du spectre des missions qui lui seront confiées (i.e. toute la gamme des missions de Petersberg). Il appartient à la France et à l'Allemagne de donner l'exemple en s'investissant dans des actions visant à améliorer le fonctionnement et les capacités opérationnelles de cette organisation pour être capable de conduire des opérations hors article 5 sans avoir à faire appel aux moyens de l'OTAN.

Au niveau de la politique étrangère, l'adoption d'une position commune à la France et à l'Allemagne suppose des consultations préalables entre les deux partenaires, avant de faire part de la position de chaque pays. L'enceinte privilégiée de ces échanges pourrait être le Conseil franco-allemand disposant des structures *ad hoc*. Une fois cette position commune établie et déclarée, il conviendra de la réaliser conjointement, tout en invitant les autres pays européens à y adhérer et à s'y joindre.

Le renforcement de capacités communes

Les capacités communes définies dans le cadre du premier modèle devront bien évidemment être adaptées aux ambitions et au champ élargi des missions susceptibles d'être confiées à l'UEO. Ce renforcement repose sur l'établissement de structures permanentes, la convergence des formations des cadres militaires et une totale interopérabilité des matériels.

Les structures

Au niveau stratégique, l'état-major militaire de l'UEO, actuellement comparable à l'état-major international de l'OTAN, devra être étoffé par des éléments nationaux déjà existants pour lui donner la capacité de planifier et de conduire l'ensemble des opérations relevant des missions de Petersberg et des autres missions dévolues à l'UEO dans le cadre de ce modèle. De même, l'autonomie stratégique passe par une capacité suffisante dans les domaines du renseignement et du transport inter-théâtre.

L'expérience acquise par le couple franco-allemand dans le domaine du transport aérien devra être approfondie par la mise en commun de tout ou partie de leurs moyens gros porteurs. On pourra également proposer de rattacher à cette flotte les autres initiatives bilatérales. Dans le domaine du renseignement stratégique, un gros effort sera nécessaire pour surmonter l'échec que représente le report voire l'abandon des programmes HELIOS 2 et HORUS.

Au niveau opérationnel, l'effort principal devra viser à adopter et à faire évoluer des procédures communes. Ces dernières devraient être, en toute logique et afin d'éviter les lourdeurs d'une multiplication inutile, celles en vigueur dans l'OTAN.

A cet effet, la France et l'Allemagne devront initier la montée en puissance d'un QG à qui reviendrait la charge de préparer les forces mises à disposition de l'UEO. La planification et la mise en place du calendrier d'exercices pourraient s'élaborer au sein de cet état-major. La France et l'Allemagne, en mettant à disposition leurs moyens et leurs infrastructures, confirmeraient leur rôle moteur dans ce domaine. De plus, ce QG devrait être capable de mettre sur pied un PCIAT lourd pour planifier et conduire, le cas échéant, des opérations hors article 5 de grande envergure sans faire appel aux moyens de l'OTAN. Pour les autres opérations, les QG type corps d'armée relevant de l'UEO, particulièrement le Corps Européen avec son expérience majeure, sont à entraîner.

A ce stade, au niveau tactique, il n'est pas encore nécessaire de créer des états-majors multinationaux supplémentaires destinés au commandement des forces fournies par des pays participants. Cependant, en prenant exemple sur la BFA, il faut approfondir la coopération interne au sein des Euroforces.

La doctrine

Dans le cadre de ce modèle, la communauté de doctrine doit être un fait acquis. Celle-ci pourrait être par exemple, définie au sein du QG chargé de la coordination de l'entraînement. Cependant, le principal défi se trouve être alors dans la mise en oeuvre de cette doctrine, ce qui ne pourra réellement aller sans une refonte des programmes de formation des officiers supérieurs qui devront être harmonisés, en vue de dispenser des formations équivalentes et reconnues dans les différents pays. En effet, seule une connaissance approfondie des hommes et des cultures peut véritablement générer une compréhension des positions mutuelles, facilitant ainsi la réflexion vers l'adoption de positions communes, qui devront aboutir à une réelle PESG. Mettant à profit l'expérience acquise depuis de nombreuses années dans le cadre de la mise en place d'officiers d'échange et de liaison telle qu'elle est définie dans la directive sur le système d'échange et de liaison franco-allemand, la France et l'Allemagne pourraient également mettre sur pied un Institut des Hautes Etudes de Sécurité et de Défense Européen (IHESDE), indispensable complément aux formations nationales dans ce domaine.

Le matériel

L'interopérabilité des matériels initiée dans le premier modèle doit maintenant être étendue à l'ensemble des fonctions opérationnelles par la standardisation poussée du maximum des équipements déjà en place. Toute opportunité d'acquisition de matériels communs, en particulier lors du renouvellement des parcs, devra être saisie.

Dans le domaine de l'armement, l'OCCAR devra être doté d'une personnalité juridique. Le couple franco-allemand devra appuyer fortement cette démarche. De plus, afin d'éviter une perte de compétence pouvant nuire de manière irrémédiable à la constitution d'une industrie de défense européenne indépendante, il s'attachera à protéger ses industries nationales afin d'en préserver le noyau. A ce niveau, deux actions complémentaires sont envisageables : l'adoption de mesures de protection (privilégier l'acquisition des produits européens) et l'intensification de la coopération bilatérale dans les domaines de l'armement.

En conclusion, avec ce second modèle, qui repose en particulier sur la base d'une politique étrangère et de sécurité commune, une étape importante a été franchie. De nombreuses initiatives prises par le couple franco-allemand, s'appuyant sur les structures de coopération déjà existantes, se sont déjà concrétisées. Elles peuvent servir de base pour assurer le renforcement, par le biais de l'UEO, de l'IESD au sein de l'OTAN.

Néanmoins, ce modèle qui ne soustrait pas entièrement l'UEO au contrôle de l'OTAN pourrait freiner l'émergence d'une Europe de la Défense.

3.3 Modèle 3 : Le partage des savoir-faire

Le dernier modèle correspond à l'achèvement de l'édifice européen. L'Europe, après s'être lentement édifiée sur la base d'une construction économique, a parachevé le processus d'union grâce à la définition d'objectifs communs en matière de relations extérieures, de sécurité et de défense.

Cette identité de vue lui confère un poids politique qui, outre une stature régionale indiscutable, lui permet de prétendre jouer à nouveau un rôle de premier plan sur l'échiquier international. Il semble en effet que de toutes les organisations régionales qui s'affirment (ASEAN, MERCOSUR, ALENA,...), elle sera la seule à allier à des objectifs économiques un véritable projet politique.

Cette position de puissance fera de l'Europe un partenaire privilégié des Etats-Unis, qui resteront dans tous les cas l'ultime recours de l'Europe.

L'aspect politico-militaire: une communauté de vue

Par rapport aux deux modèles précédemment étudiés, la problématique politico-militaire, tout au moins au niveau européen, est considérablement simplifiée par le fait même de l'identité, voire de l'unicité, de vue entre les partenaires de l'Union.

Cette dernière sera dotée des outils institutionnels, militaires (état-major et forces propres) et structurels idoines. Cela devrait logiquement se traduire par l'intégration de l'UEO dans l'Union européenne. L'Europe fonctionnera alors suivant un mode (fédéral, confédéral, ...) qui ne peut être apprécié ici.

L'Europe unie sera désormais représentée dans les différentes institutions et organisations internationales par des représentants uniques, ce qui modifiera considérablement les rapports avec ses interlocuteurs.

En conséquence, il conviendra de redéfinir l'essence du lien transatlantique et en particulier la participation, qui ne pourra être de même nature qu'auparavant, de l'Union aux différentes structures et forces de l'OTAN.

Le couple franco-allemand, qui jusque là avait joué le rôle de moteur de la construction européenne, ayant atteint son objectif et rempli sa mission, perdra en partie sa raison d'être. Toutefois, compte tenu d'une part de l'expérience acquise par les uns et les autres et d'autre part des zones d'intérêts "naturelles", un partage des zones orientées l'une vers l'Europe de l'Est, l'autre vers la Méditerranée est envisageable ; la France et l'Allemagne pouvant jouer le rôle d'experts dans leurs secteurs respectifs.

Sauf à se fixer ce nouveau défi et après avoir fait bénéficier les autres membres de l'Union de son savoir-faire, le couple franco-allemand devra céder le devant de la scène à la collégialité européenne.

Autonomie et spectre complet des capacités

Le transfert des missions de l'OTAN à la structure militaire de l'Union européenne nécessitera l'acquisition de manière autonome de la totalité des capacités (structures, doctrines, équipements). De même, à l'exception d'un petit volume de forces nationales confinées à de strictes missions d'ordre territorial, l'ensemble des forces ex-nationales devra relever de l'UEO. Le volume de l'armée européenne sera proportionné et calibré pour répondre aux besoins et aux ambitions fixés par le pouvoir politique de l'Union.

Les structures

Au niveau stratégique, les structures permanentes étudiées dans les modèles précédents correspondent bien aux besoins de ce troisième modèle. Elles méritent d'être développées, selon un rapport homothétique par exemple, pour tenir compte de l'accroissement significatif des missions ainsi que des forces dont l'Europe aura la charge.

Il faut en revanche intensifier le dialogue entre les états-majors et établir une structure d'analyse stratégique Etats-Unis/UE, qui pourrait s'inspirer de la structure du Conseil franco-allemand, au sein de laquelle chacun puisse faire valoir ses intérêts et où les interventions, si elles ne sont pas conjointes, fassent toutefois l'objet d'une information réciproque et d'un consensus minimal.

Au niveau opératif, il conviendra de pouvoir mettre en oeuvre simultanément plusieurs PCIAT pour faire face aux différentes sollicitations.

Au niveau tactique, l'ensemble des états-majors, à partir du niveau division, seront multinationaux. Les règles de fonctionnement et les procédures de travail devront s'inspirer de celles des forces multinationales européennes actuelles et en particulier du Corps européen (domaine opérationnel) et de la BFA (domaine de coopération approfondie).

La doctrine

Les modèles précédents ont déjà fortement contribué à la promotion et à la mise en application d'une doctrine commune qui seule peut garantir une parfaite interopérabilité des forces. Une étape supplémentaire doit être maintenant franchie par l'adoption de règlements communautaires européens en matière de droit, de règles d'engagement et d'emploi des forces.

A ce niveau, il serait opportun d'établir, pour chaque type et chaque degré de formation militaire, un "tronc commun" européen, qui serait enseigné dans chaque école ou centre d'instruction. L'Institut des Hautes Etudes de Défense Européen mis sur pied par une initiative de la France et de l'Allemagne dans le précédent modèle, constituera le point de passage obligé pour les officiers accédant à l'enseignement militaire supérieur.

Par ailleurs le recours systématique à des officiers d'échange, tel qu'initié entre la France et l'Allemagne, devra se généraliser afin d'accroître l'efficacité des forces multinationales. Ceci permettra d'exprimer la volonté commune d'élargir le degré d'interopérabilité et d'intégration.

Le matériel

L'acquisition prioritaire de matériels européens deviendra un impératif pour garantir l'interopérabilité et faciliter le soutien des forces de l'Union. Elle contribuera au développement significatif d'un pôle européen de l'industrie d'armement, voire à la création d'une agence européenne de l'armement, destinée à se substituer aux délégations nationales pour l'armement.

En conclusion, la réalisation de ce dernier modèle, qui fait de l'Europe un pôle de puissance sur l'échiquier mondial, pourrait constituer une source de tension avec les Etats-Unis qu'il faudra surmonter par le maintien d'un lien étroit.

A l'échelle européenne, le couple franco-allemand devra s'attacher à préserver un juste équilibre entre les différents partenaires, de manière à éviter l'émergence de pôles de puissance internes préjudiciables à l'unité. Plus concrètement, il s'agira de partager volontairement les capacités stratégiques entre les membres ; de même et bien que le problème relève uniquement du domaine politique, la capacité nucléaire de la France devra être confiée à l'autorité politique européenne.

Conclusion

Après s'être longtemps entre-déchirées, la France et l'Allemagne ont pris conscience de leur communauté de destin et de leur responsabilité à propos de la stabilité en Europe. L'Europe économique et financière, qui est sur le point de se concrétiser, marque l'aboutissement d'un processus initié après la Deuxième Guerre mondiale par le couple franco-allemand.

La réalisation de l'Union Economique et Monétaire (UEM) devrait susciter une plus grande intégration politique dont les Européens, au travers des déclarations sur la PESC, ressentent déjà le besoin. L'unité de l'Europe ne peut en effet se résumer au seul pilier économique aussi fort soit-il, d'autant plus que l'atténuation de la menace à l'Est et la stabilité au sein de l'Union Européenne conduisent les Etats-Unis à se désengager partiellement du continent. De fait, les colloques et séminaires traitant l'IESD traduisent la volonté d'avancer vers une défense commune. De plus et malgré une certaine désaffection des Européens pour leur défense, la réussite de l'UEM devrait inciter les Européens à défendre de manière de plus en plus autonome leur potentiel économique et financier.

En outre, la création d'un outil de défense européen devrait donner à l'Europe une stature politique dont l'envergure serait à hauteur de son poids économique.

Les difficultés pour atteindre cet objectif ne sont pas minces. La volonté politique des Européens et la position des Etats-Unis, qui restent et resteront le dernier recours face à la résurgence d'une menace majeure sur le continent européen, constituent les points clés incontournables pour la création d'une défense européenne.

Dans ce contexte, la construction de l'Europe de la défense peut s'envisager au travers des trois modèles étudiés qui se caractérisent par l'acquisition croissante de capacités opérationnelles autonomes et la prise en compte d'un éventail de missions de plus en plus étendu. Le premier modèle est celui qui est le plus à notre portée. Les conditions politiques nécessaires à sa réalisation sont suffisamment peu contraignantes pour que le consensus puisse se faire assez facilement. De plus, les capacités militaires requises sont d'ores et déjà réalisées. Ainsi, sa concrétisation à courte échéance peut assez facilement s'envisager. Le deuxième modèle, qui semble le plus raisonnable, nécessite des conditions politiques plus importantes que le précédent. En effet les structures nécessaires à sa réalisation nécessitent une volonté politique qui est encore dans les limbes. De plus, un effort dans le domaine des capacités militaires doit être fait. Cependant, tant au plan politique qu'au plan militaire, les obstacles à franchir sont loin d'être insurmontables et un tel modèle est envisageable à moyen terme. La défense européenne indépendante que décrit le troisième modèle représente une solution à beaucoup plus long terme dans la mesure où elle dépend de conditions essentiellement politiques qui à l'heure actuelle sont loin de faire l'unanimité chez les Européens.

On passerait ainsi successivement d'une quasi-impuissance, caractéristique de la situation actuelle, à une totale autonomie de l'Europe (si l'on excepte le cas peu probable d'une nouvelle menace majeure sur le continent européen), en passant par un modèle intermédiaire, celui d'un pilier fort européen au sein de l'OTAN.

Quel que soit le modèle envisageable, il apparaît que, à l'image de la construction de l'Europe économique, la coopération franco-allemande demeure le facteur essentiel et indispensable à l'aboutissement d'une Europe de la défense.

Bénéficiant d'une longue expérience de coopération et de travail en commun, disposant de nombreux organismes et instances communes opérationnels dans presque tous les domaines de la défense et s'appuyant sur un concept commun, la France et l'Allemagne ont, par leur force de proposition et d'exemple, un rôle moteur à jouer sur le continent européen. En ouvrant largement ces organismes et ces instances de coopération, en partageant et en transmettant leurs savoir-faire à l'ensemble des partenaires européens, la dynamique initiée à deux devrait bénéficier au plus grand nombre et donner naissance à une réelle volonté européenne de se doter d'un outil de défense crédible et bien adapté au poids politique de l'Europe.

Cependant la mise sur pied d'une défense européenne ne peut se concevoir que dans le cadre d'un dialogue constructif entre tous les partenaires européens. A cet effet il conviendra d'harmoniser les positions respectives des différents membres de l'Union à l'égard de la coopération avec les Etats-Unis et de l'élaboration du projet commun en matière de politique étrangère et de sécurité, préludes indispensables au calibrage et à la définition du degré d'autonomie des forces européennes.

Il conviendra alors de négocier d'une seule voix et d'égal à égal avec les Etats-Unis de manière constructive et de s'accorder sur le modèle de sécurité recherché et le partage des responsabilités respectives. Ces discussions, basées sur la transparence, devront se dérouler dans un climat de confiance et insister sur les avantages de la coopération et de la complémentarité, sans jamais remettre en question le lien transatlantique qui demeure indispensable aux Européens et incontournable tant pour les Etats-Unis que pour de nombreux pays de l'Union.

BIBLIOGRAPHIE

- Briquemont, F. Le rôle du partenariat dans l'élaboration d'une politique étrangère et de défense commune européenne, dans : Cahiers de mars, N° 155, IV trimestre 1997
- Brzenzinski, Z. Le grand échiquier, l'Amérique et le reste du monde, Bayard éditions, Paris, 1997
- Bühl, H. Le binôme franco-allemand dans la politique de défense européenne, dans : Cahiers de mars, N° 155, IV trimestre 1997
- Clerc, F. La politique européenne de sécurité commune, dans : Cahiers de mars, N° 155, IV trimestre 1997
- Conseil franco-allemand de défense et de sécurité Concept franco-allemand de défense et de sécurité, établi lors de la 16ème session du 9 décembre 1996 à Nuremberg
- François-Poncet, J. Rétrospective et réalités franco-allemandes, dans : Défense nationale, décembre 1997
- François-Poncet, M. Relations franco-allemandes dans le contexte d'une monnaie européenne, dans : Défense, septembre 1997
- Gerbet, P. Les équivoques du traité franco-allemande, dans : Défense, septembre 1997
- Kieffer, J.-P. Le traité de l'Elysée : bilan et perspectives en matière de défense et de sécurité, dans : Défense, septembre 1997
- König, G. La coopération institutionnalisée de la France et de l'Allemagne en matière de politique de sécurité et de défense, dans : Cahiers de mars, N° 155, IV trimestre 1997
- Morizet, J. La coopération franco-allemande après le sommet de Weimar, dans : Défense nationale, décembre 1997
- Petersen, N.H. Vers un modèle de sécurité européenne pour le XXIe siècle, dans : Revue de l'OTAN, novembre-décembre 1997
- Pirotte, O. Les politiques de défense franco-allemandes, La Documentation Française, Paris 1997
- Prévot, M. L'OCCAR : une approche pragmatique pour améliorer la coopération européenne, dans : Cahiers de mars, N° 155, IV

trimestre 1997

Roman-Amat, P.

La relation franco-allemande et le développement de l'identité européenne de défense dans l'OTAN, dans : Cahiers de mars, N° 155, IV trimestre 1997

Stabreit, I.

France et Allemagne : Liens étroits et relations cordiales, dans: Défense nationale, décembre 1997